

FACULTE D'ARCHITECTURE

Auteur : Pablo LHOAS

Date : 12/05/2021

N° de version du document : 1

Destinataires : membres du Conseil
facultaire

Caractère du document :

Public :

Interne : X

Confidentiel :

Ne pas diffuser sans autorisation :

Autre :

Procès-verbal

11.05.2021

Présents : Pablo Lhoas (Président), Marcelle Rabinowicz, David Lo Buglio, Geoffrey Grulois, Jean-Didier Bergilez, Geneviève Martin, Alexis Tribel, Philippe Lecocq, Eric Van Essche, Mehrangiz Tasouji, Carla Muyle, Christine Schaut, Wouter Van Acker, Hector Van Hufflen Garnier, Iman Zanas, Ludivine Damay, Sylvie Burgeon, Alexandre Van Dongen- Vogels, Daniel Linze, Denis Derycke, Denis Pools, Eve Deprez, Victor Brunfaut, Christine Godfroid, Anne-Sophie Daout, Benoît Moritz, Judith Le Maire de Romsée, Jean-Luc Brisly, Maurizio Cohen, Géry Leloutre, Marine Spor, Jean-Marc Sterno, Luisa Moretto, Marc Mawet, Pierre Dejasse, Pascal Mathieu.
Excusée : Valérie Peclow

0. Suivi des questions générales relatives à l'université

1.1. Mesures prises par l'Université et la Faculté

Les mesures actuelles restent d'application.

1.2. Approbation de l'ordre du jour.

Le CF devant impérativement se terminer à 15h30, le Président suggère que le point 4 relatif aux ressources humaines soit abordé en premier point. Les points de l'OJ seront donc numérotés en conséquence.
L'assemblée marque son accord.

1.3. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2021 Annexe n°1 à l'OJ

L'assemblée marque son accord.

2. Ressources humaines

2.1. Vacance pour engagement d'assistant projet d'architecture au 01/10/2021

Rapport de la commission scientifique chargée d'examiner les candidatures au poste précité.

Rapporteuse : Sylvie Burgeon, présidente de la commission en retrace les travaux :

45 candidatures ont été déposées. Dans un premier temps la commission a examiné les dossiers de façon administrative de sorte que 11 dossiers n'ont pas été pris en considération (notamment portfolios ne répondant pas aux critères de l'appel).

La commission a effectué un classement de 5 premiers candidats pour ensuite constituer une liste « de réserve ».

La commission a examiné les candidatures sur base des critères définis dans l'appel ; la commission a donné la prévalence aux critères 1 à 3, les critères 4 et 5 (expérience internationale ; expérience utile dans la structure facultaire) étant plutôt ces critères complémentaires :

1. Pratique professionnelle au profit de l'enseignement du projet
2. Le projet pédagogique et la lettre de motivation
3. La question de genre.

Pour le 1^{er} tour de sélection, les dossiers ont été répartis entre les membres et évalués de manière chiffrée de 1 à 4, au moins par deux membres de celle-ci. Sur cette base, une short-list de 20 candidats est ressortie.

Un second tour de sélection a consisté en l'étude des dossiers de ces 20 candidats par chacun des membres qui a été invité à classer et argumenter le choix de 5 candidats.

A l'issue de ce tour, la commission a décidé de classer 6 candidats.

La présidente salue la grande qualité de toutes les candidatures et particulièrement celles des candidats sélectionnés pour leur projet pédagogique.

Proposition de classement:

1. Emilie Morales
2. Antoine Wang
3. Vinh Linh
4. Quentin Nicolai
5. Guillaume Becker
6. Sophie Devriendt

Pressée par le temps, la commission n'a pas eu le temps d'argumenter cette sélection. La Présidente fait part de la motivation en séance :

- Emilie Morales Garcia: Force du dossier : qualité du projet, profil engagé, pratique professionnelle reconnue, pratique pédagogique lors de Jury d'architecture mais aussi implication en Faculté comme intervenante en BA1 ou ateliers verticaux ;
- Antoine Wang : Qualité du projet pédagogique axé sur l'étudiant, belle expérience acquise dans l'enseignement du projet à l'ULiège et à l'ULB, profil théorique et de recherche intéressant ;
- Vin Linh : très belle expérience professionnelle (création d'un bureau en 2020) et expérience de près de 6 ans dans l'enseignement et la participation au projet d'architecture à l'ULB et à la KUL. Par ailleurs, il avait démontré, en tant qu'étudiant, un grand investissement dans la faculté (ateliers nocturnes) ;
- Quentin Nicolai : Polyvalence du profil à la fois théorique (thèse en cours), professionnel (investissement dans un bureau reconnu) et pédagogique (en projet d'architecture mais aussi en atelier vertical) ;
- Guillaume Becker : Expérience pédagogique très positive dans la faculté, participation multiple à des journées d'atelier, profil professionnel (Bureau d'architecture) , ouverture à l'international...
Projet pédagogique intéressant ;
- Sophie Devriendt : Force du dossier : portfolio particulièrement travaillé, engagement social et politique de l'intéressée.

Le Président remercie sincèrement les membres de la commission pour l'important travail réalisé.

Il se félicite des 45 dossiers de qualité, signe de l'intérêt porté à la Faculté, de son attractivité qui ne faiblit pas – au contraire.

La présidente de la commission et le Président insistent pour qu'un retour soit fait auprès des candidats non retenus afin entre autre de leur permettre de tirer le plus d'enseignement possible de cette candidature et de leur non sélection. Cela sera fait mais pas avant la validation complète de cette procédure en CoA.

A l'issue de cet exposé, la présidente précise que les 14 autres candidats de la short list constituent la liste de réserve de recrutement demandée.

Le Vice doyen Enseignement précise par ailleurs que les candidats retenus sur la liste de réserve seront, suivant les besoins (remplacement intérimaire), affectés à des missions au sein de la faculté en fonction de leurs compétences et affinités respectives avec les matières des enseignements.

Vote sur le rapport : (35 votants) – 34 OUI – / NON- 1 ABST

2.2. Désignation pour deux mandats APA 0.4 etp du 01/10/2021 au 30/09/2023

2.2.1. Proposition de désigner **Mme Emilie MORALES GARCIA** pour un mandat APA 0.4 etp du 01/10/2021 au 30/09/2023
Vote. (35 votants) - 34 OUI - / NON- 1 ABST

2.2.2. Proposition de désigner **M. Antoine WANG** pour un mandat APA 0.4 etp du 01/10/2021 au 30/09/2023
Vote. (35 votants) - 35 Oui- / NON- / ABST

2.3. Renouveau dans le corps scientifique au 01/10/2021

2.3.1. Proposition de renouveler le mandat de **Mme Ana SANCHEZ** en qualité d'assistant chargé d'exercices intérimaire 0,05 ETP du 01/10/2021 au 30/09/2022. (remplacement de M. Stoffel CNST P 3005)

Vote. (34 votants) - 30 OUI - : NON- 4 ABST

2.3.2. Cours de structures (coordinateur M. Denis Pools) – cours de matériaux et structures 4
Proposition de renouveler 4 mandats d'assistant chargé d'exercices intérimaire 0.05 ETP pour la période du 01/10/2021 au 30/09/2022 pour :

Proposition de désigner **M. Sacha BERG** 38 votants

Vote. (34 votants) - 29 OUI - : NON- 5 ABST

Proposition de désigner **Renaud DESMET** 38 votants

Vote. (35 votants) - 29 OUI - : NON- 6 ABST

Proposition de désigner **Alexandre ROSSIGNON** 38 votants 30 OUI 5 ABST

Vote. (35 votants) - 30 OUI - : NON- 5 ABST

4.3.2.4 Proposition de désigner **Van Minh NGUYEN** 38 votants 31 OUI 4 ABST

Vote. (35 votants) - 31 OUI - : NON- 4 ABST

Le renouvellement pour un an de ces 4 personnes et non pour deux ans est questionné.

Elles travaillent depuis 2 ans à la grande satisfaction de tous pour l'enseignement des structures

Le Vice Doyen aux Ressources humaines précise qu'il ne peut s'agir que de mandat intérimaire d'un an dès lors de la ressource en terme de cadre n'a pas été fixée dans le présent PFD (plan facultaire de développement).

La question devra être examinée lors de l'élaboration du prochain PFD.

3. Suivi des commissions permanentes

3.1. Commission Enseignement

Suivi de la commission du 4 mai 2021

3.1.1. **Recommandation en matière de calcul des notes globales d'UE sur base des notes partielles d'AA.**

Un état des lieux des pratiques actuelles en matière de construction des notes d'UE à partir des notes partielles (AA) a été réalisé par un groupe de travail mis en place par la commission enseignement afin de répondre à la recommandation de ne plus recourir à la note absorbante.

En conclusion de ce travail, la Commission Enseignement recommande de privilégier les usages suivants :

- **L'usage de la moyenne (arithmétique) pondérée** (sans note absorbante) pour les UE non complexes dans leur contenu (AA),
- Pour les UE dont les évaluations des AA sont peu compatibles, **l'usage de la moyenne harmonique pondérée** aux ECTS. Sans rentrer dans le détail de sa construction, celle-ci offre l'avantage de donner plus de poids à une note très basse, se rapprochant ainsi de l'objectif de la note absorbante, à savoir éviter les « impasses », tout en restant dans le cadre légal des arrêts du Conseil d'Etat.

Un courrier avec une note explicative précisant ces moyennes sera adressé aux titulaires concernés pour la session de juin 2021.

3.1.2. **Pour information -Calendrier pédagogique 2021 -2022- Glissement des congés d'hiver – Annexe n°2**

Le Vice-Doyen à l'Enseignement précise à toutes fins utiles qu'on reste bien au calendrier fixé et validé précédemment exception faite du glissement des congés d'hiver et dans lequel ont été intégrées les préoccupations concernant la date de dépôt des mémoires.

3.1.3. **Pour information - Conférenciers Q1 2021-2022 - Appel**

L'appel sera lancé tout prochainement afin de pouvoir soumettre la ventilation des demandes en Commission enseignement (dans un premier temps le nombre d'heures/ UE dans un second le nom des intervenants)

Le Vice Doyen à l'enseignement rappelle par ailleurs les informations importantes suivantes :

- Rappel aux coordinateurs d'unité d'enseignement de la nécessité de mettre à jour les fiches de cours (2021-2022) au plus vite.

- Rappel aux enseignants des ateliers verticaux et questions d'architecture de la nécessité de transmettre au plus vite à la Cellule Horaires et locaux les modalités d'organisation des Jurys et examens.
- Les horaires de l'année prochaine sont en cours d'élaboration. Les enseignants devraient être concertés prochainement sur base du projet d'horaire.

3.2. Commission relations internationales et Voyages

Suivi de la commission du 3 mai 2021

3.2.1. Mobilité étudiante

Au Canada, Laval a annulé ses mobilités In et Out au Q1. Le second quadrimestre reste ouvert et commence le 10 janvier pour se terminer le 29 avril 2022, ce qui est une situation difficile pour nos 3 étudiants ULB qui sont en pleine session d'examens. Parmi ces trois étudiants, l'un avait une mobilité uniquement au Q1 ; elle est donc annulée et les deux autres doivent être contactés. Comme ils ne seraient opérationnels au Q2 qu'à partir du 31 janvier 2022, leurs mobilités devraient être annulées aussi.

Au Japon, Waseda a signalé ses mobilités Out en attente au Q1. Le Q2 commençant en mars 2022, les mobilités d'un quadrimestre restent possibles. Pour information, il y a une seule mobilité In.

Au Pérou, l'Université Ricardo Palma de Lima reste ouverte en 2021-22 ; mais situation étant critique le Q1 (31 août-24 décembre 2021) est en attente.

En Suisse, Genève et Fribourg ont en attente.

Pour l'année académique 2020-21, nous avons actuellement 44 mobilités (30 mobilités EU et 4 mobilités HEU d'une année, 3 mobilités EU Q1 et 7 mobilités EU Q2 en cours). Au total, cette année, nous avons dû annuler 32 mobilités (19 EU et 13 HEU).

Pour l'année académique 2021-22, 73 mobilités étudiantes (dont 15 mobilités HEU) sont prévues. Elles se répartissent en 49 mobilités d'une année (43 HEU et 6 HEU), 21 mobilités Q1 (12 EU et 9 HEU) et 3 mobilités au Q2.

Pour information, nous avons actuellement 52 partenaires européens et 16 partenaires hors Europe.

Le processus de sélection Erasmus+ Studies 2021-22 aura lieu à nouveau en 2 phases (destinations Hors Europe puis les destinations européennes).

3.2.2. Mobilité académique et PATGS

Notre faculté d'architecture a reçu Mme Blandine Dubois, responsable de médiathèque de l'ENSA Bordeaux dans le cadre d'une mobilité Erasmus+ Staff du 26 au 30 avril 2021. Cette mission avait pour objectif la rencontre des collègues, membres du réseau Archirès, les responsables des bibliothèques, les services d'archives, les matériauthèques, le fablab et les learning centers.

Dans le cadre sanitaire actuel, cette mobilité Erasmus+ In soutenue par les autorisations de mobilité des établissements est encourageante pour les mobilités Out à venir de notre personnel académique et administratif.

3.2.3. Suivi des groupes de travail

- Covid et relations internationales : L'appel d'un nouveau coordinateur a été lancé. Au CF du 23.02.2021 personne ne s'est manifesté pour mener ce GT Covid. Un nouvel appel au sein de la CRIV d'abord, puis au CF sera relancé.
- Formation en anglais : La commission demande de placer notre offre de formation dispensée en anglais sur la page des relations internationales de la faculté d'architecture.
Offre de formation 2021-22 dispensée en anglais
Questions d'architecture :
SA1 - Structure et Architecture (module 1) : Architectural Design and Construction
Cours dispensé en français et en anglais
AIM1/2/3 - Architecture, Image et Média (module 1,2,3)
Cours dispensé en français et en anglais
URBA1/2/3 - Urbanisme (module 1,2,3)

3.2.4. New European Bauhaus

La Faculté d'Architecture a été sélectionnée comme partenaire du New European Bauhaus. Les prix New European Bauhaus 2021 viennent d'être lancés.

<https://archi.ulb.be/version-francaise/actualites/partenaire-new-european-bauhaus>

4. Formation continue

Demande de reconnaissance d'une formation continue : « Formation interuniversitaire Master Class en Pratique professionnelle et Gestion de projet d'architecture » (6 crédits) **Annexe n°3**

Rapporteur : Pablo Lhoas

Cette formation organisée par les quatre facultés d'architecture de la communauté a permis de renouveler les rapports avec l'Ordre des architectes.

Le stage de l'architecte, profession libérale, est de 2 ans après le master. Jusqu'ici ce stage est exclusivement du travail en agence d'architecture et est destiné à spécialiser le stagiaire.

Par ailleurs, les 5 années du cursus n'ont plus pour unique but de former l'architecte à la profession libérale et le stage en agence n'est pas suffisamment consistant. Ceci a amené les facultés à décider d'organiser cette formation de 6 crédits, certes non certifiante mais incitative pour les stagiaires- architectes et les jeunes architectes qui ont moins de trois ans d'expérience depuis leurs études.

Cette formation, fruit d'un long travail, est un premier pas important dans la formation continue labellisée architectes.

Des remerciements sont adressés aux équipes qui ont œuvré à l'élaboration de cette formation.

Il est précisé que cette formation est entièrement financée par l'Ordre et est gratuite pour les stagiaires.

Vote. (40 votants) -39 OUI – / NON - 1 ABST

5. Divers

CIVIS : l'appel pour le HUB 4 est lancé. Une réunion de présentation aura lieu le 19 mai prochain.

Pablo LHOAS,
Doyen